

Nom de l'entreprise	Chantier Davie Canada inc.
Nature des travaux	Services professionnels d'inspection préliminaire d'urgence sur le NM <i>F.-A.-Gauthier</i> au quai de la cale sèche et réparation des bris et dommages constatés
Valeur du contrat	2 419 225 \$
Adresse de l'entreprise	22, rue George-D.-Davie Lévis (Québec) G6V 0K4
NEQ de l'entreprise	1168474949
Date de l'autorisation	2019-01-14
Nom de l'organisme public	Société des traversiers du Québec
Type d'exemption prévue	<p>Article 25.0.3 – Émission d'un nouveau contrat Permission du dirigeant d'organisme en raison d'urgence où la sécurité des personnes ou des biens est en cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> À la suite de bris sur les propulseurs du NM <i>F.-A.-Gauthier</i>, qui ont nécessité sa mise hors service, en décembre 2018, il était urgent de procéder à un diagnostic des dommages, car la sécurité du navire était alors en cause. Ainsi, la Société des traversiers du Québec a été dans l'obligation de conclure un contrat de gré à gré avec Chantier Davie Canada inc., seule entreprise à proximité capable d'effectuer les travaux à ce moment.
Note	<ul style="list-style-type: none"> Cette entreprise ne détenait pas l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics, requise en vertu du chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), au moment de la conclusion du contrat. Le contrat prévoyait que Chantier Davie Canada inc. devait fournir la preuve de son autorisation de contracter dès son obtention. Les démarches pour obtenir cette autorisation sont en cours.